



# COPIIL

## Natura 2000 Vallée du Viaur

FR7301631

17 Mars 2021

Visioconférence

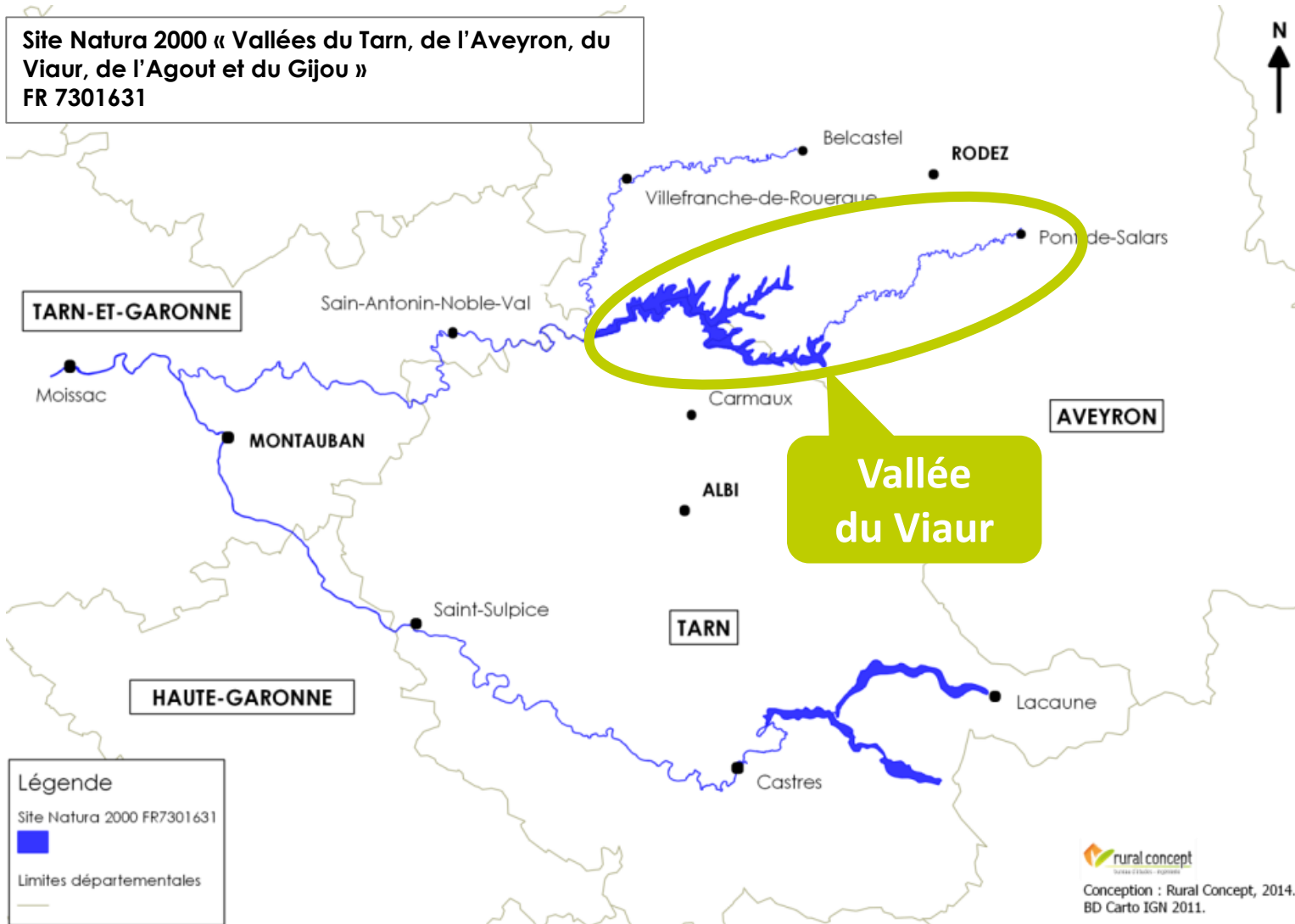


# Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- Bilan détaillé de l'animation 2020-2021
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - Modification du périmètre
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Communication/sensibilisation
- Proposition d'animation 2021
- Questions diverses

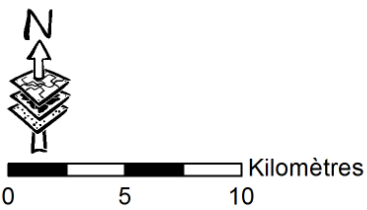
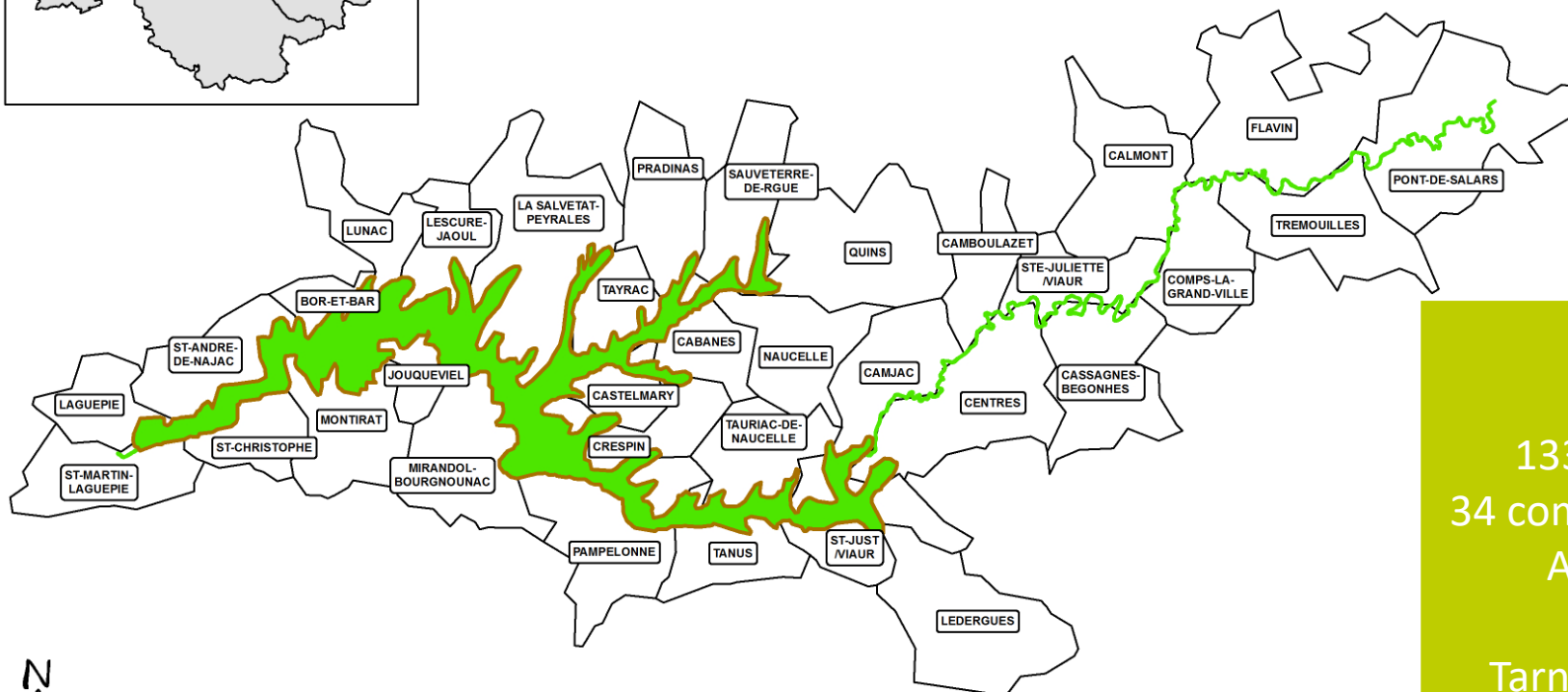
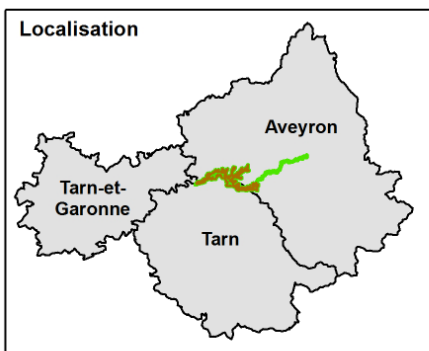


# Rappels sur le site Natura 2000





# Quelques chiffres



- Légende**
- Secteur "Vallée du Viaur" du site FR7301631
  - Périmètre du PAEC "Vallée du Viaur"
  - Communes concernées

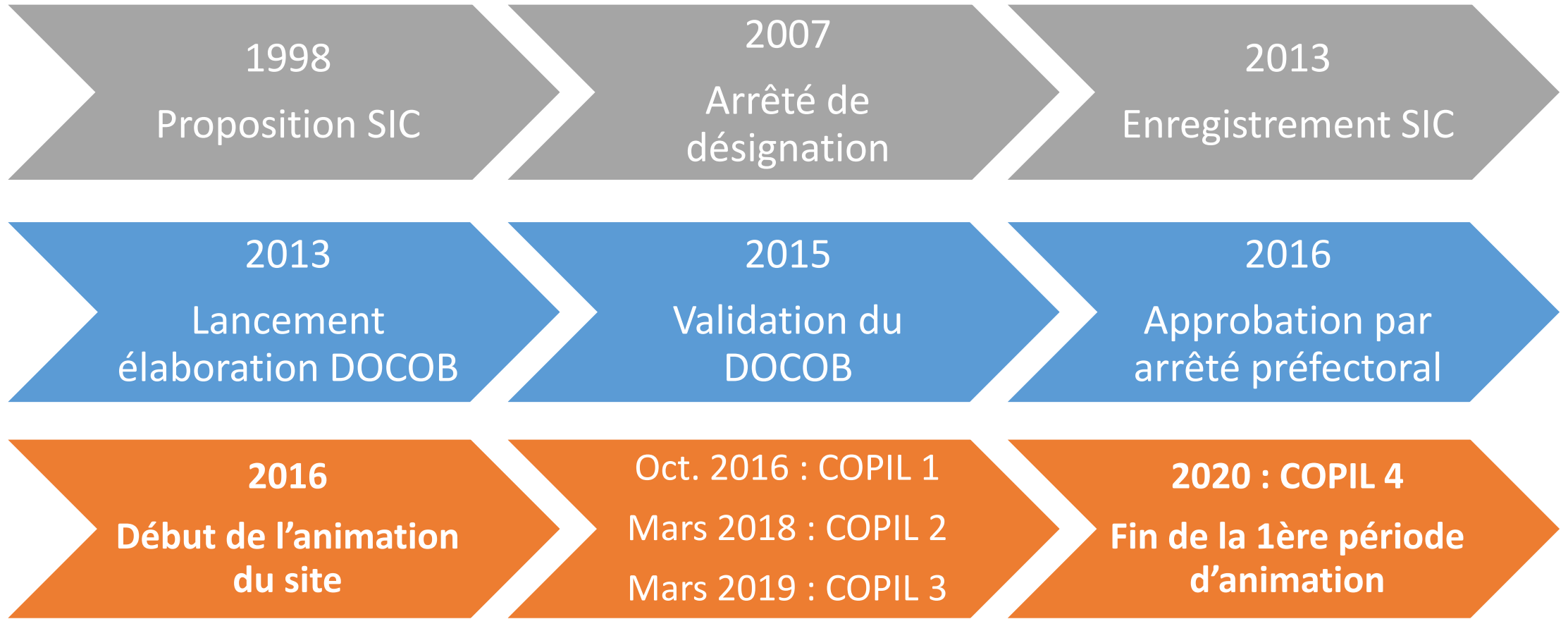
RESEAU NATURA 2000  
DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Zone spéciale de conservation  
VALLEES DU TARN, DE L'AVEYRON, DU VIAUR,  
DE L'AGOUT ET DU GIJOU  
FR7301631  
SOUS-TERRITOIRE « VALLEE DU VIAUR »  
Départements de l'Aveyron,  
du Tarn-et-Garonne et du Tarn

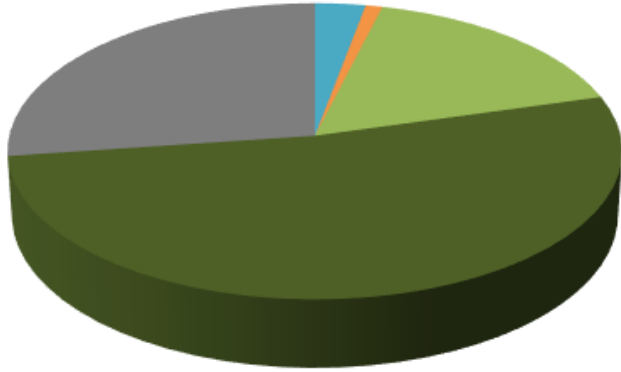
**Vallée du Viaur :**  
 9316 ha  
 133 km de linéaire du Viaur  
 34 communes et 3 départements :  
 Aveyron : 26 communes  
 Tarn : 7 communes  
 Tarn-et-Garonne : 1 commune



# Historique



# Patrimoine naturel du site



- Habitats aquatiques
- Landes
- Prairies permanentes
- Forêts de feuillus
- Autres





# 7 habitats d'intérêt communautaire liés aux cours d'eau

Aulnaie Frênaie  
de rivières  
(91E0-6)  
des petits ruisseaux  
(91EO-8)

Végétations de vases  
exondées et bancs de galets  
(3270-1)

Ruisseaux  
eutrophes  
(3260-6)



Mégaphorbiaies  
(6430-1 et 6430-4)

Rivière à Renoncules (3260-3)



# 3 habitats d'intérêt communautaire liés aux versants



Falaises siliceuses (8220-14)

Landes atlantiques subsèches (4030-7)

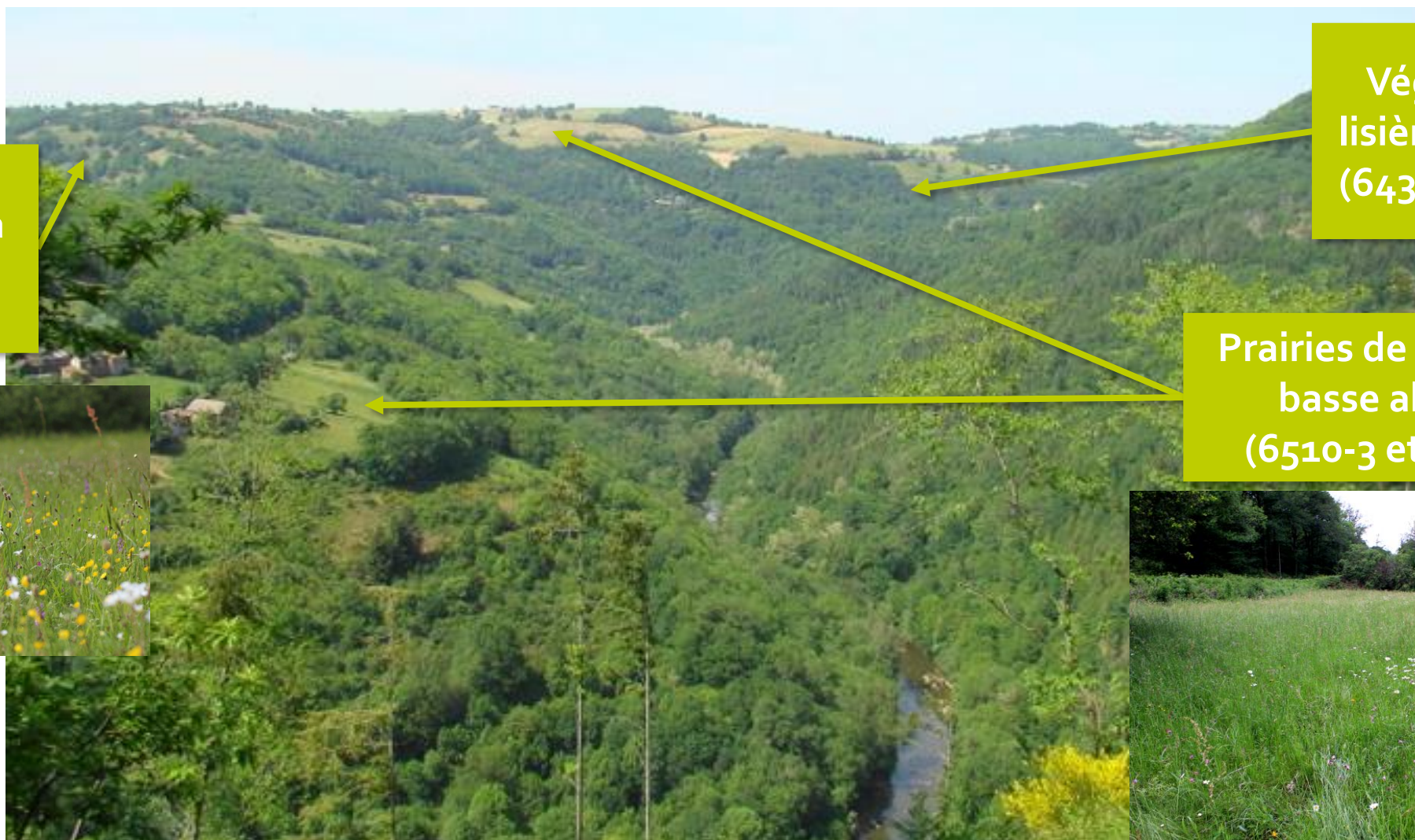
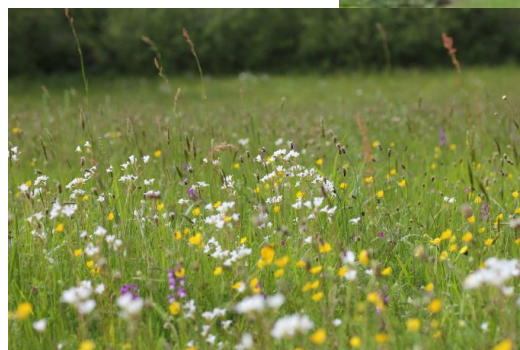
Pelouses pionnières continentales et subatlantiques acidiclinales des dalles siliceuses sèches et chaudes (8230-4)





# 5 habitats d'intérêt communautaire « agro-pastoraux »

Formations  
herbeuses à  
Nard  
(6230)



Végétation des  
lisières forestières  
(6430-6 et 6430-7)

Prairies de fauche de  
basse altitude  
(6510-3 et 6510-5)





# 5 espèces d'intérêt communautaire aquatiques



*Ecrevisse à patte blanche*



© C. Decaux

*Mulette perlière*



© C. Decaux

*Sofie (Toxostome)*



© Fédération de pêche du Tarn

*Lamproie de Planer*



© Fédération de pêche du Tarn

*Chabot commun*

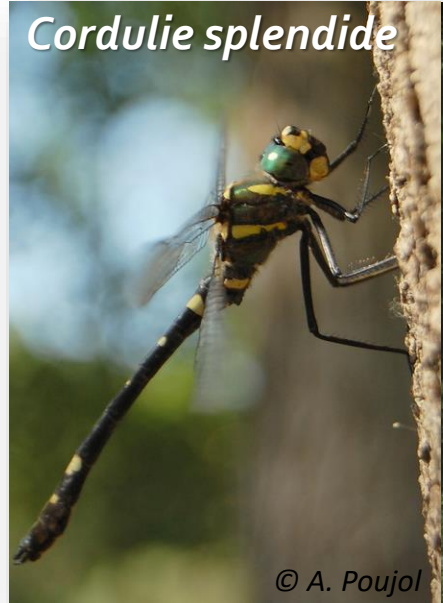


© ECCEL environnement



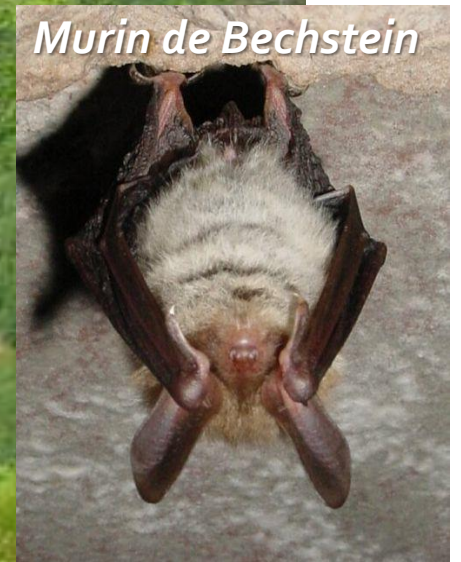


# 7 espèces d'intérêt communautaire liées aux cours d'eau et aux végétations rivulaires





# 5 chauves-souris d'intérêt communautaire





## 2 coléoptères saproxyliques d'intérêt communautaire

*Lucane cerf-volant*

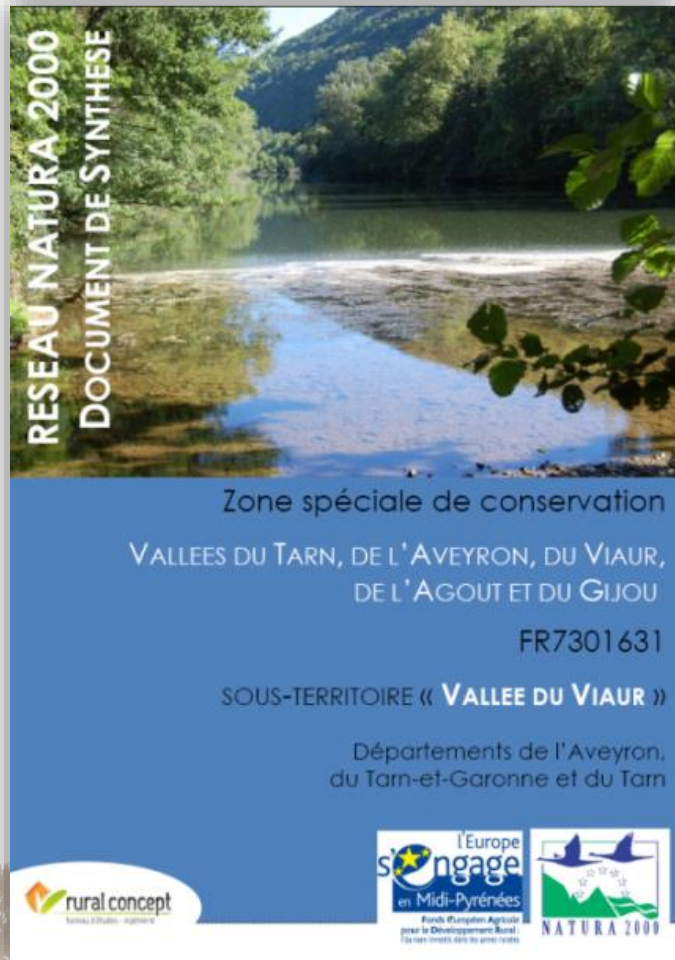


*Grand capricorne*





# Mise en œuvre du DOCOB



## Enjeux

- Rivière Viaur et affluents
- Mosaïque agricole et pastorale
- Continuité Trames Verte et Bleue

**Espèces et habitats d'intérêt communautaire**

## Objectifs

- Préserver et Conserver
- Améliorer et Restaurer
- Connaître et Faire connaître

## Actions

- Contractualisation (MAEC et contrats hors agricole)
- Veille et assistances techniques aux porteurs de projets
- Amélioration des connaissances
- Communication et sensibilisation

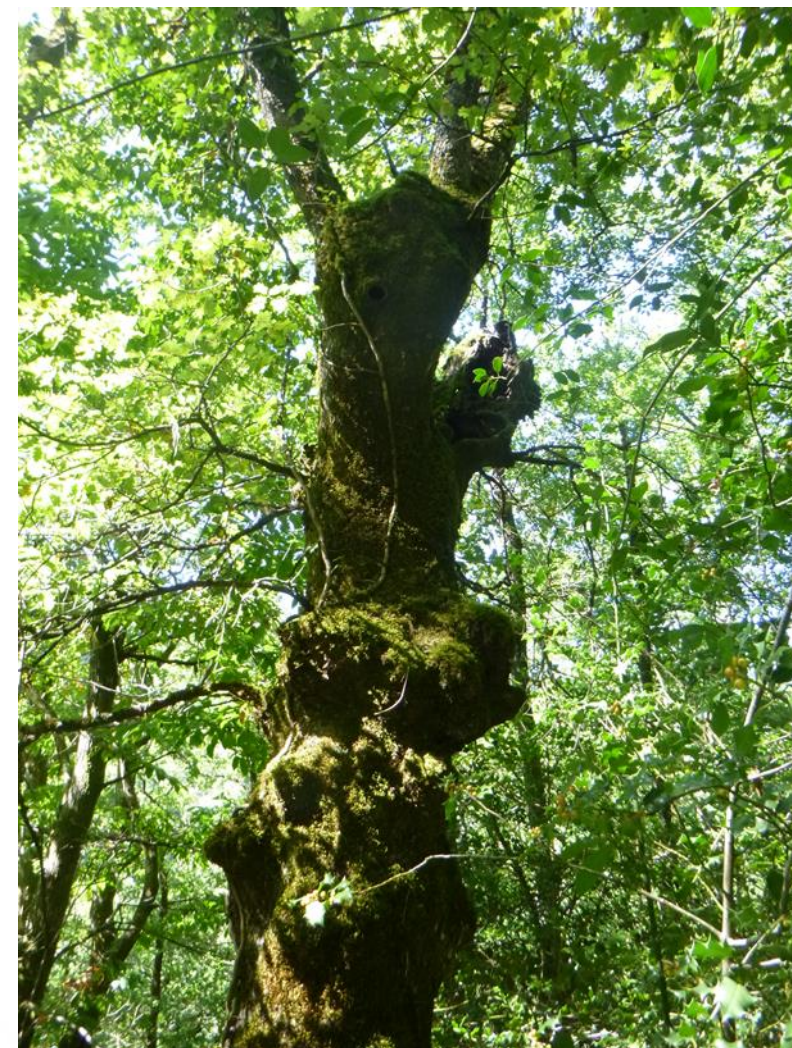
# Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- Bilan détaillé de l'animation 2020-2021
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - Modification du périmètre
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Communication/sensibilisation
- Proposition d'animation 2021
- Questions diverses



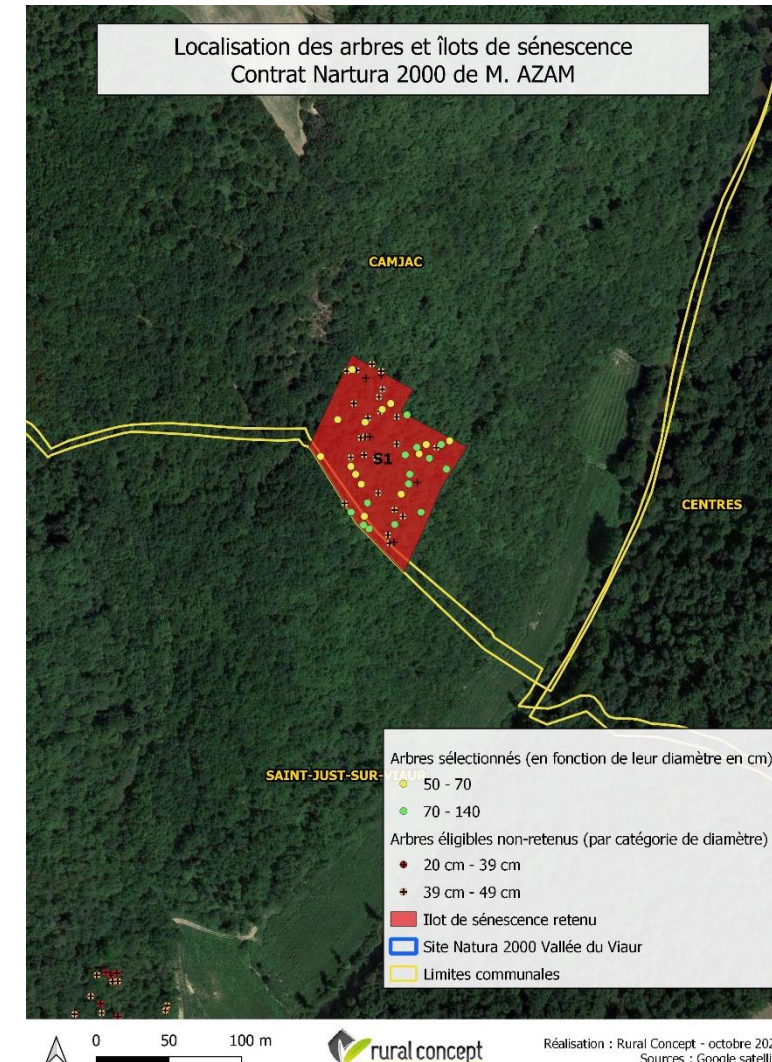
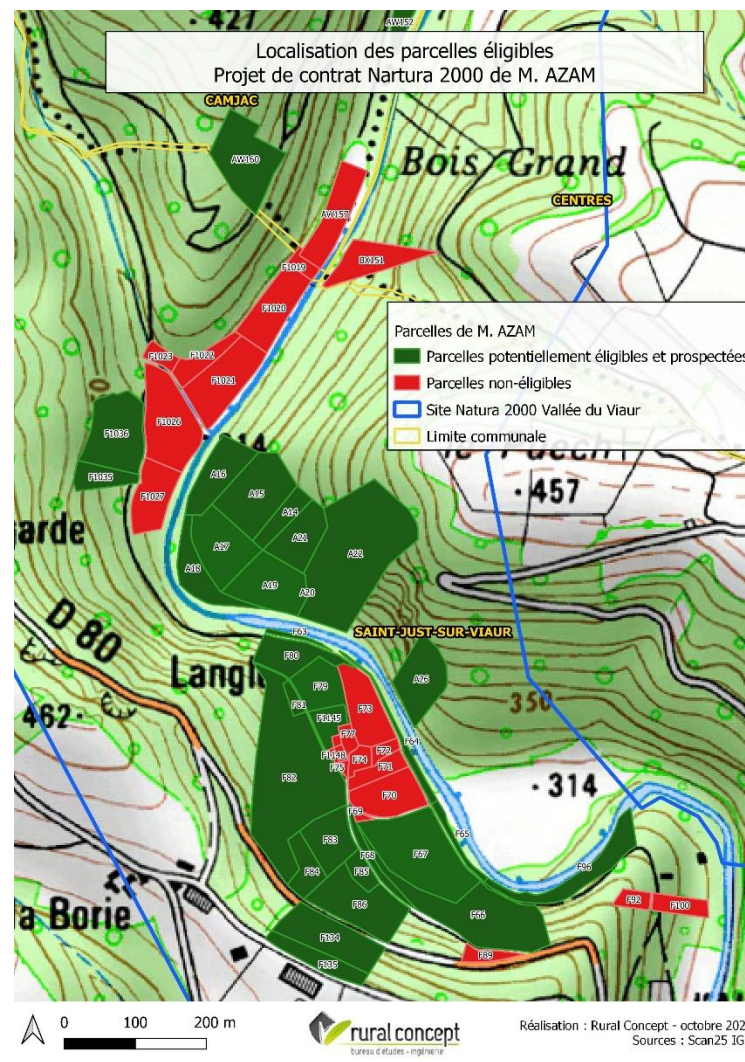
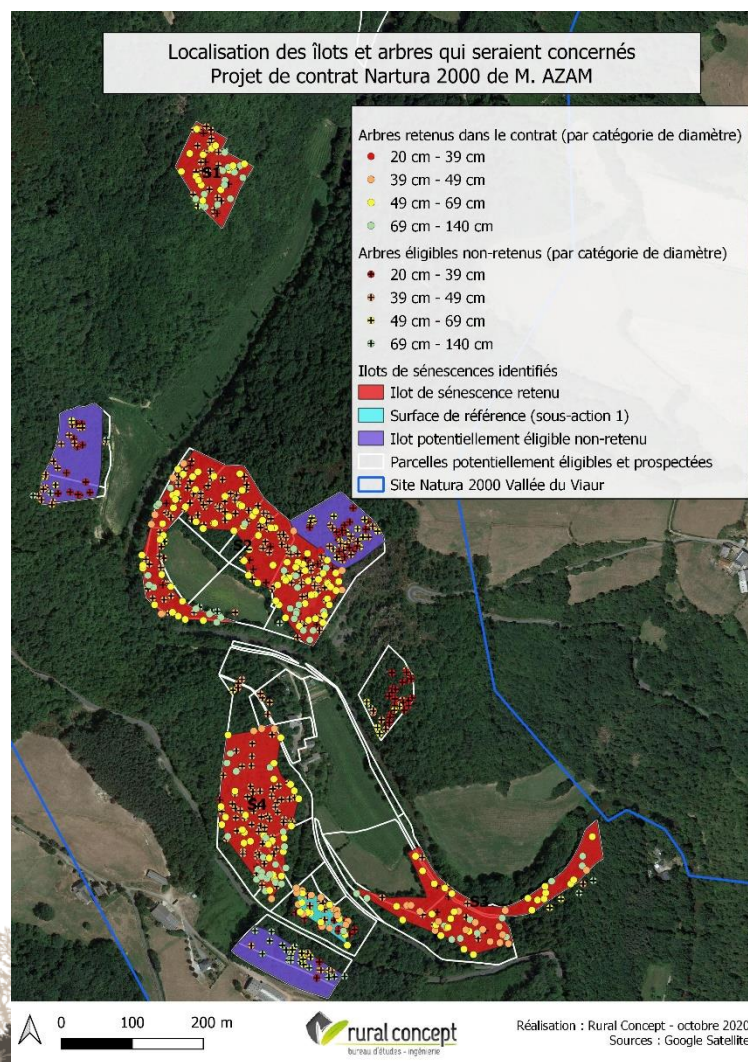
# Contrats Natura 2000 hors agricoles

- Montage d'un contrat forestier « îlots de sénescence » :
  - Communes de St Just/Viaur - Camjac
  - 0,82 ha engagés pour 3 280€ (pour 30 ans d'engagement)
- Démarche :
  - Vérification éligibilité du demandeur et des parcelles
  - Explication des enjeux, objectifs et obligations du contrat
  - Diagnostic de terrain
  - Proposition des arbres/îlots à engager au demandeur
  - Montage et transmission du dossier





# Contrats Natura 2000 hors agricoles





# Contrats Natura 2000 agricoles (MAEC)

- MAEC

- Objectifs

- Conserver ou adapter les pratiques liées au pâturage et/ou à la fauche naturelles (parcours et prairies permanentes)
    - Participer à la conservation et à l'entretien des haies et des vieux arbres.

- Eligibilité

- Plafond : 7600 € (transparence GAEC)

- Pas de limite d'âge pour contractualiser

- Minimum de 300€/an/exploitation

- Contrat MAEC

- Durée : 5 ans
    - Volontaire
    - Début des contrats : 2017, 2018, 2019
    - Rémunération : 50 € à 150 €/ha (selon les mesures)



# Contrats Natura 2000 agricoles (MAEC)

- MAEC 2017 → 2019 Rappel



MAEC contractualisée	Surface engagée (ha)	Montant sur 5 ans (€)	Nombre de contrats
HE01: Amélioration de la gestion pastorale	155,42	59 624,97	15
HE02: Gestion extensive des pâtures avec absence de fertilisation azotée	113,52	103 935,3	13
HE03: Gestion pastorale des prairies de fauche	119,22	44 969,98	16
HE04: Maintien des prairies naturelles de fauche sans fertilisation azotée avec ajustement du pâturage	80,63	73 824,84	10
HE08: Maintien de l'ouverture par élimination mécanique et gestion par le pâturage	2,95	1 675,75	2
<b>Totaux :</b>	<b>471,74</b>	<b>284 030,84</b>	<b>30</b>

89 % de l'enveloppe PAEC prévue



# Contrats Natura 2000 agricoles (MAEC)

- Suivi des contrats MAEC
  - Rappel de tous les exploitants engagés en 2017, 2018 et 2019 afin de veiller au bon déroulement du contrat, vérifier les changements de situations, surveiller la complétude des fiches de suivis, rappeler le cahier des charges et vérifier le respect des engagements... être à l'écoute de toute question relative aux MAE



# Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- Bilan détaillé de l'animation 2020-2021
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - Modification du périmètre
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Communication/sensibilisation
- Proposition d'animation 2021
- Questions diverses





# Inventaire Odonates



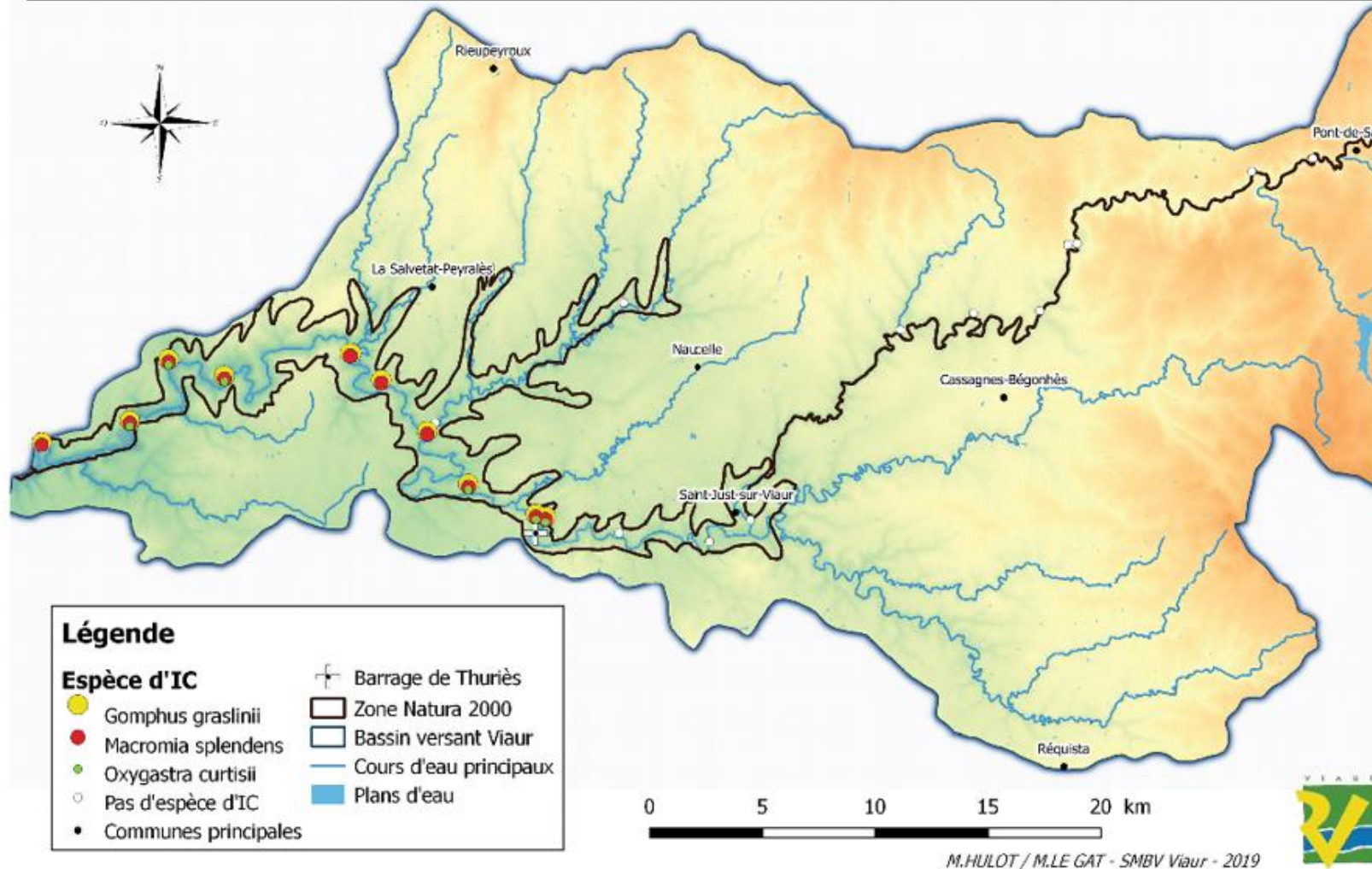
- Missions :
  - Mise en place d'un plan d'inventaire
  - Prospection des **10** stations positives à *O. curtisii*, *M. splendens* et *G. graslinii* (2 transects x 2 passages par station) → Aval Thuriès/Laguepie
  - Passages terrain : du 29 juin au 30 juillet
  - Pas de détermination des exuvies





# Inventaire Odonates

Présence-absence des trois espèces de libellules d'intérêt communautaire (IC) sur les différentes stations d'échantillonnage de la zone Natura 2000 "Vallée du Viaur" en 2019





# Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- **Bilan détaillé de l'animation 2020-2021**
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - **Modification du périmètre**
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Communication/sensibilisation
- Proposition d'animation 2021
- Questions diverses





# Modification du périmètre Natura 2000

- Rappel 2019/2020
  - Présentation et validation des grandes lignes des modifications à apporter
    - Ajout des affluents avec populations significatives de Moule perlière ou Ecrevisse à pattes blanches
    - Rattrapage des décalages du site
    - Calage au cadastre, y compris sur la partie amont en intégrant les parcelles de part et d'autre du cours d'eau
    - Reprise sous SIG de l'ensemble du périmètre du site





# Modification du périmètre Natura 2000

- 2020/2021
- Concertation avec les communes
  - Rencontre individuelle des communes nouvellement intégrées
    - Le Bas Ségala, Castanet, La Capelle Bleys et Rieupeyroux
  - Rencontre individuelle des communes concernées avec augmentation significative
    - La Salvetat Peyralès, Pradinas, Sauveterre de Rouergue et Lescure Jaoul
  - Rencontre groupée des communes du secteur amont
    - Pont de Salars, Flavin, Tremouilles, Calmont, Comps la Grand Ville, Ste Juliette/Viaur, Cassagnes-begonhès, Camboulazet, Centès et Camjac.
  - Rédaction d'un texte à mettre à disposition dans les bulletins municipaux



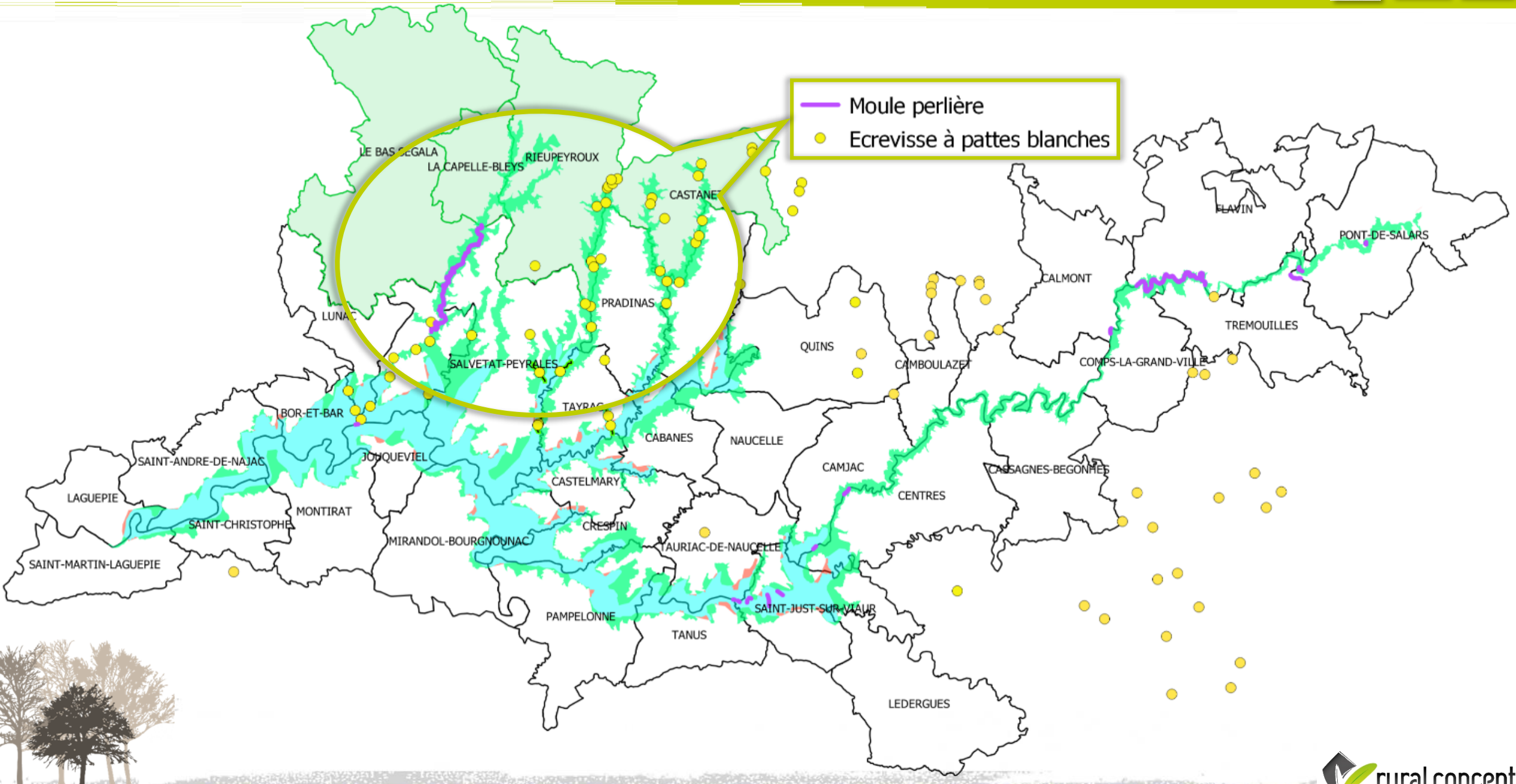


# Modification du périmètre Natura 2000

- 2020/2021
- Travail cartographique d'harmonisation du site :
  - En fonction des remarques des communes (fin mars)
  - Vérification de la cartographie des HIC du site
  - Croiser la première proposition de périmètre avec les contrats (MAEC + Forestiers)

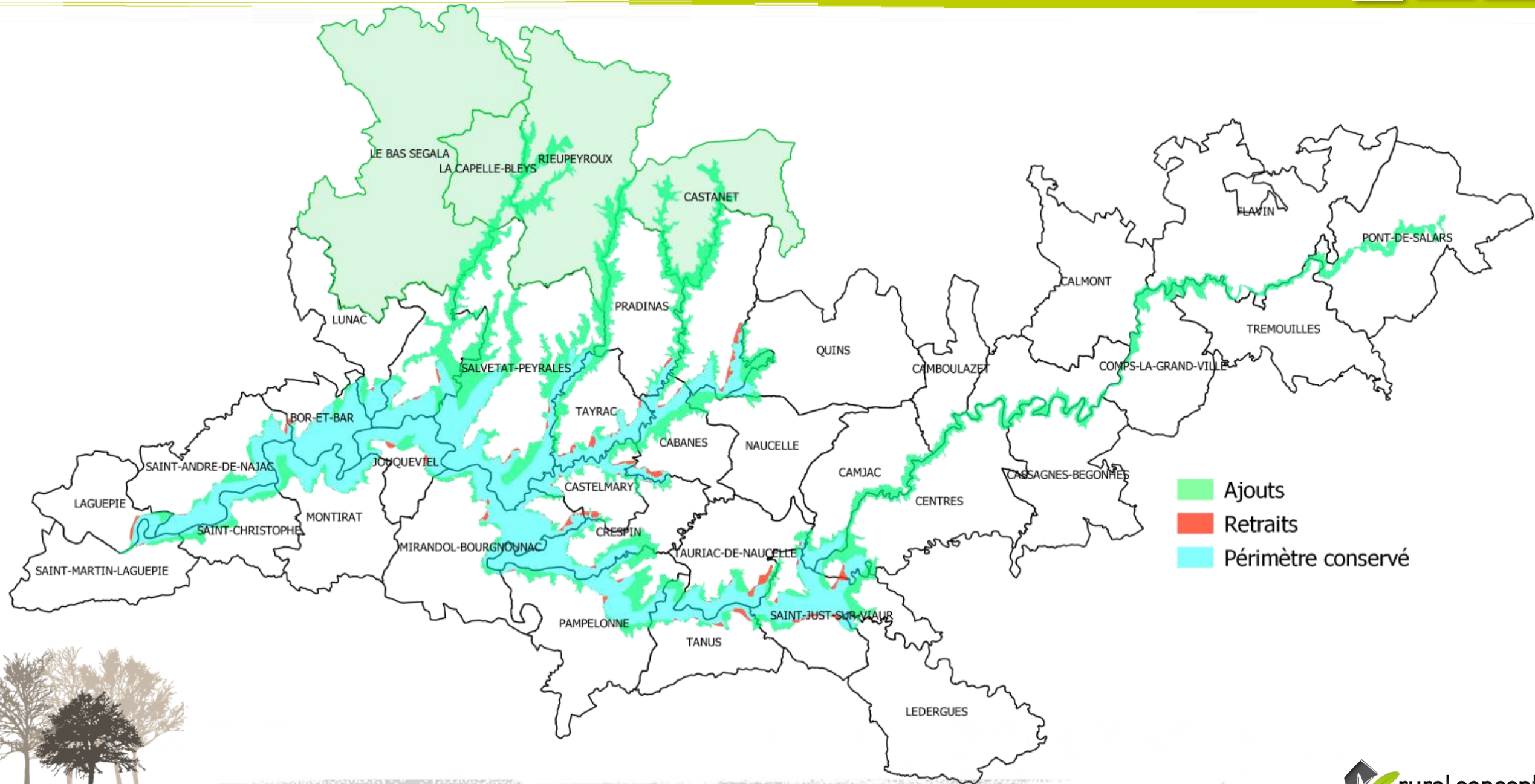




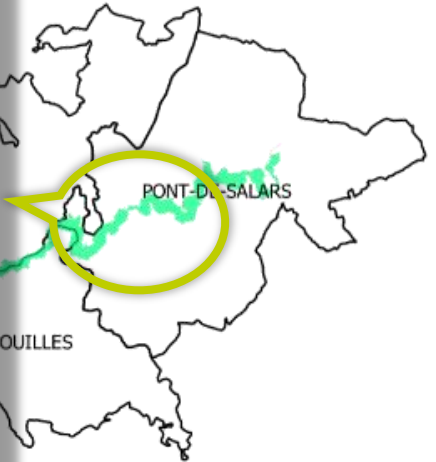
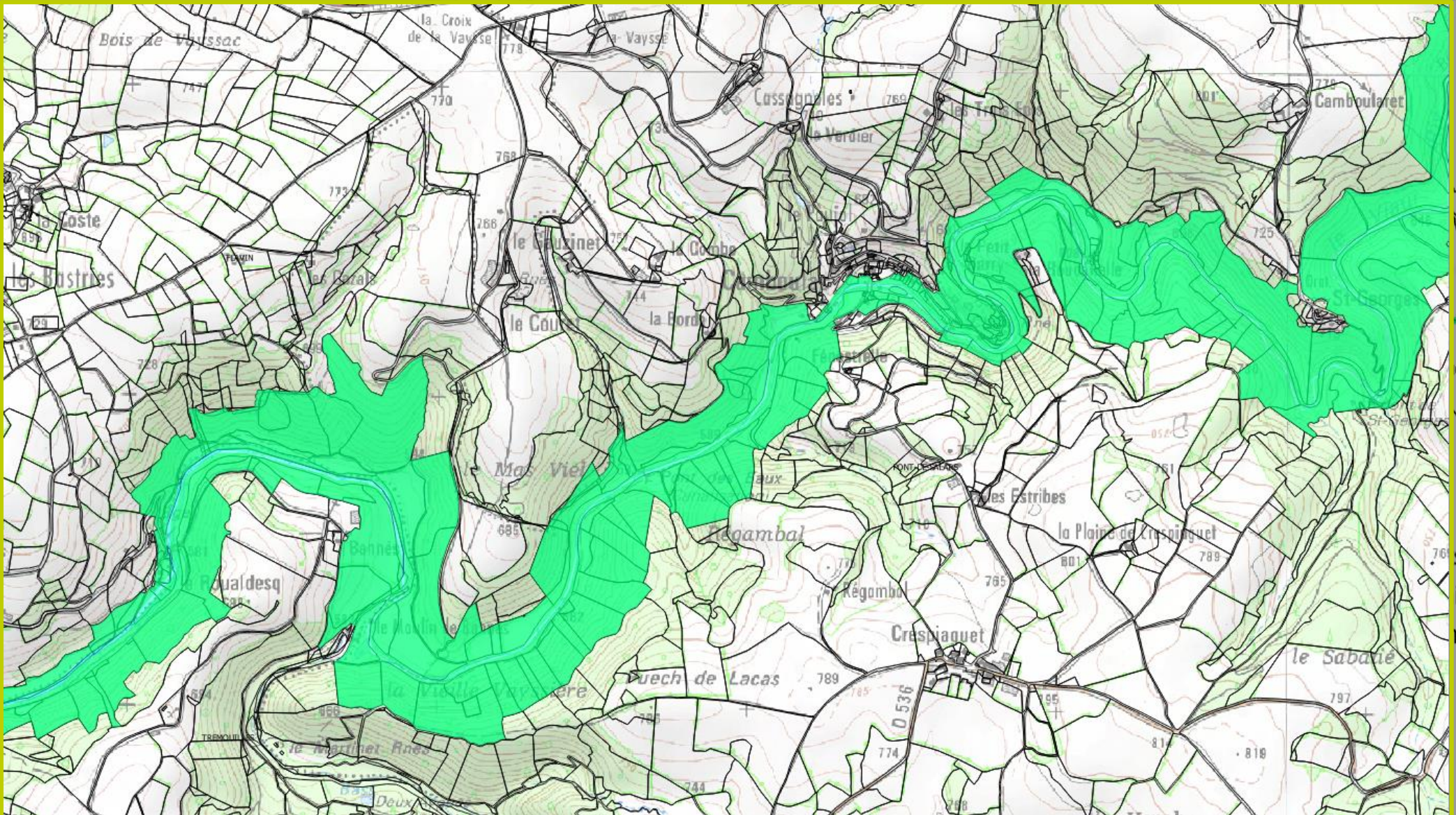


— Moule perlière  
● Ecrevisse à pattes blanches





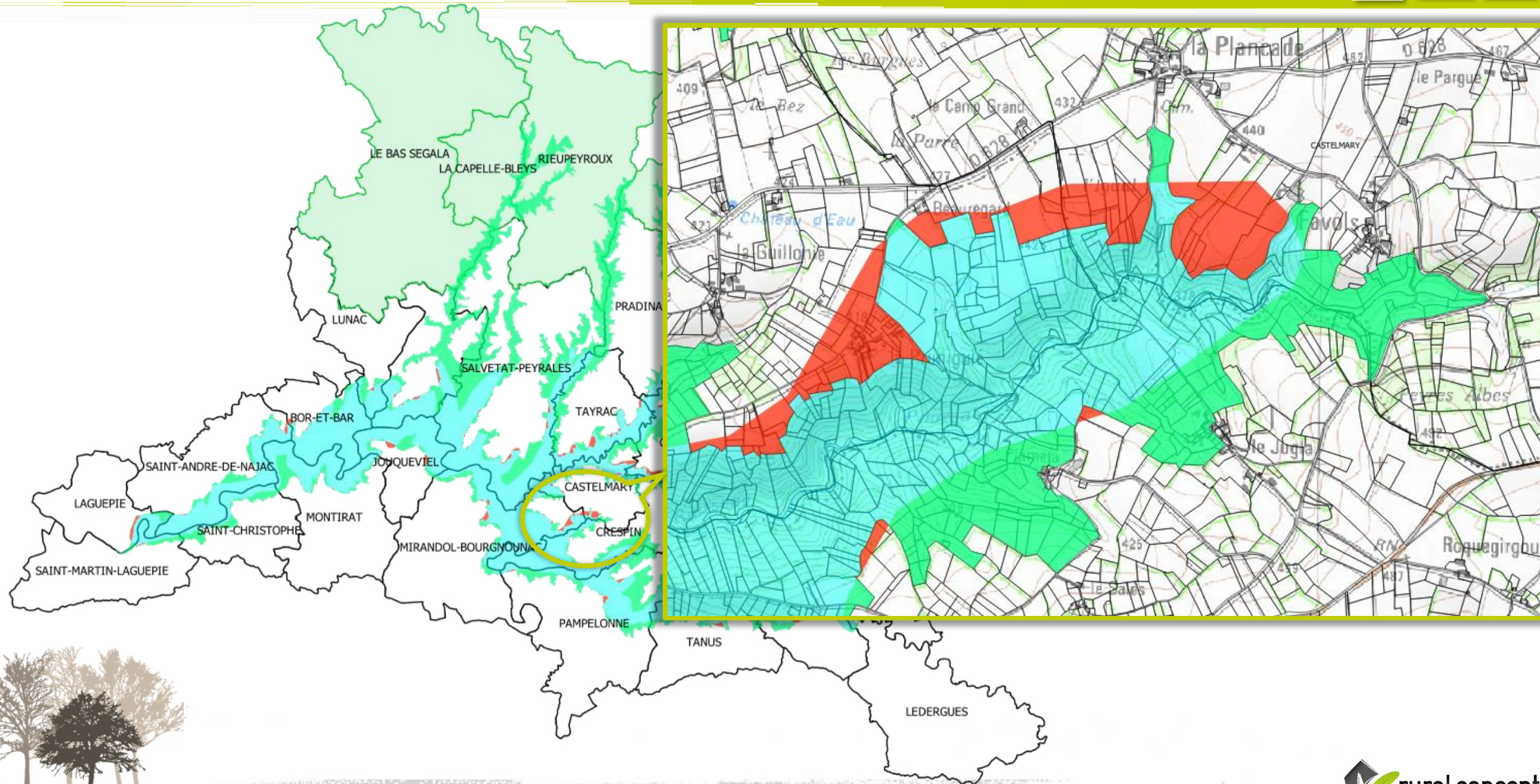




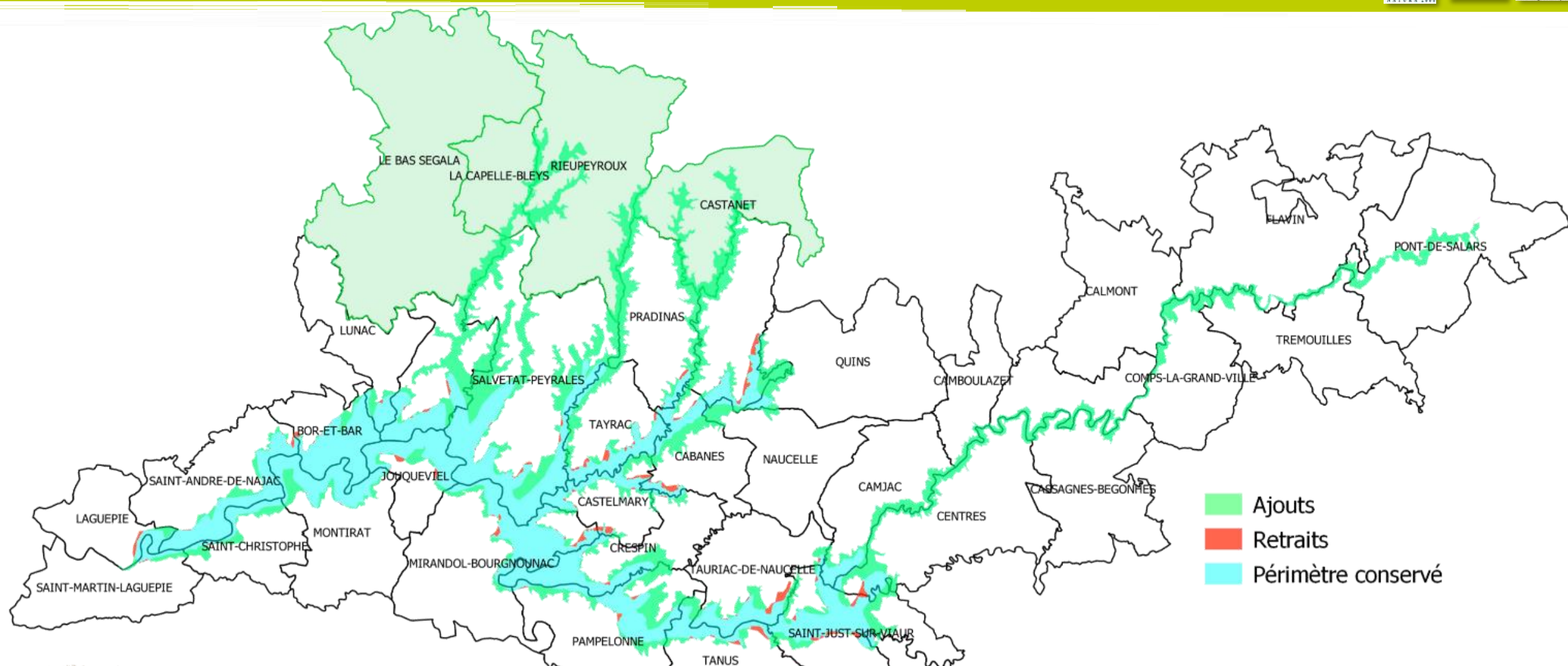
S  
its  
être conservé











■ Ajouts  
■ Retraits  
■ Périmètre conservé

Périmètre actuel	Nouveau périmètre	Ajouts	Retraits
9 310 ha	17 338 ha	8 394 ha	365 ha



# Ordre du jour

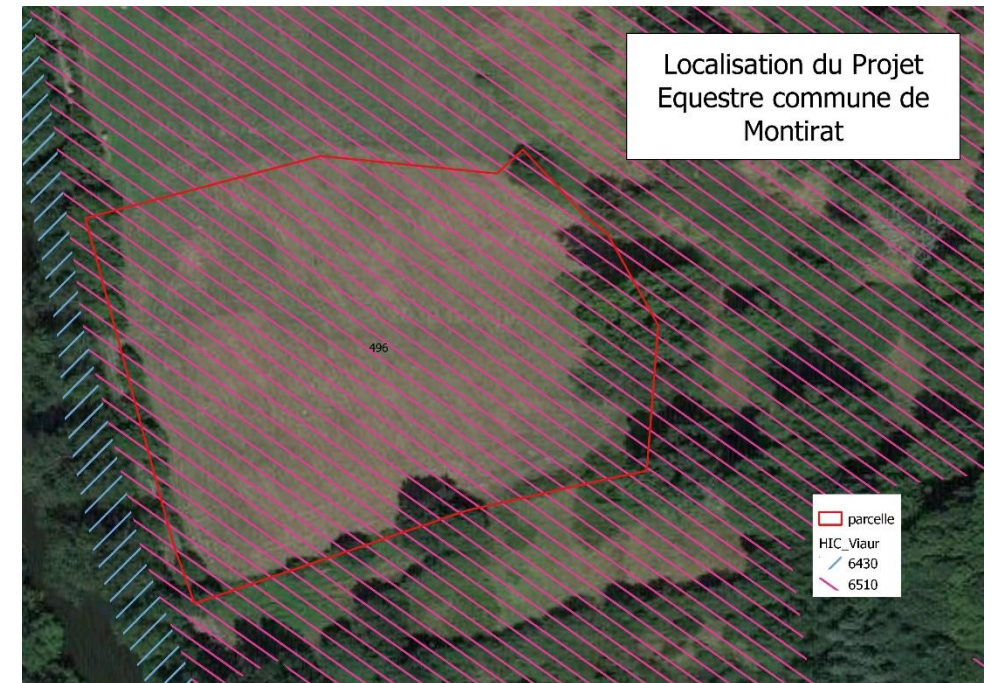
- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- Bilan détaillé de l'animation 2020-2021
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - Modification du périmètre
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Communication/sensibilisation
- Proposition d'animation 2021
- Questions diverses





# Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

- Projet de ferme équestre à Montirat
  - Création d'un manège, d'un parking, écuries...
  - Parcelle située sur le site Natura 2000 (en HIC)
- Echanges sur le projet
- Transmission du Formulaire simplifié des évaluation des incidences
- Préconisations de gestion (prairie et ripisylve)



# Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

- installation et le projet d'agrandissement d'un parc de jeux gonflables dans la rivière Viaur)
  - Signalement et contact avec les riverains
  - Echanges avec les services de l'état (DDT81 et DDT82)





# Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- **Bilan détaillé de l'animation 2020-2021**
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - Modification du périmètre
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - **Communication/sensibilisation**
- Proposition d'animation 2021
- Questions diverses



# Communication – Information - Sensibilisation

- Lettre d'infos N°4





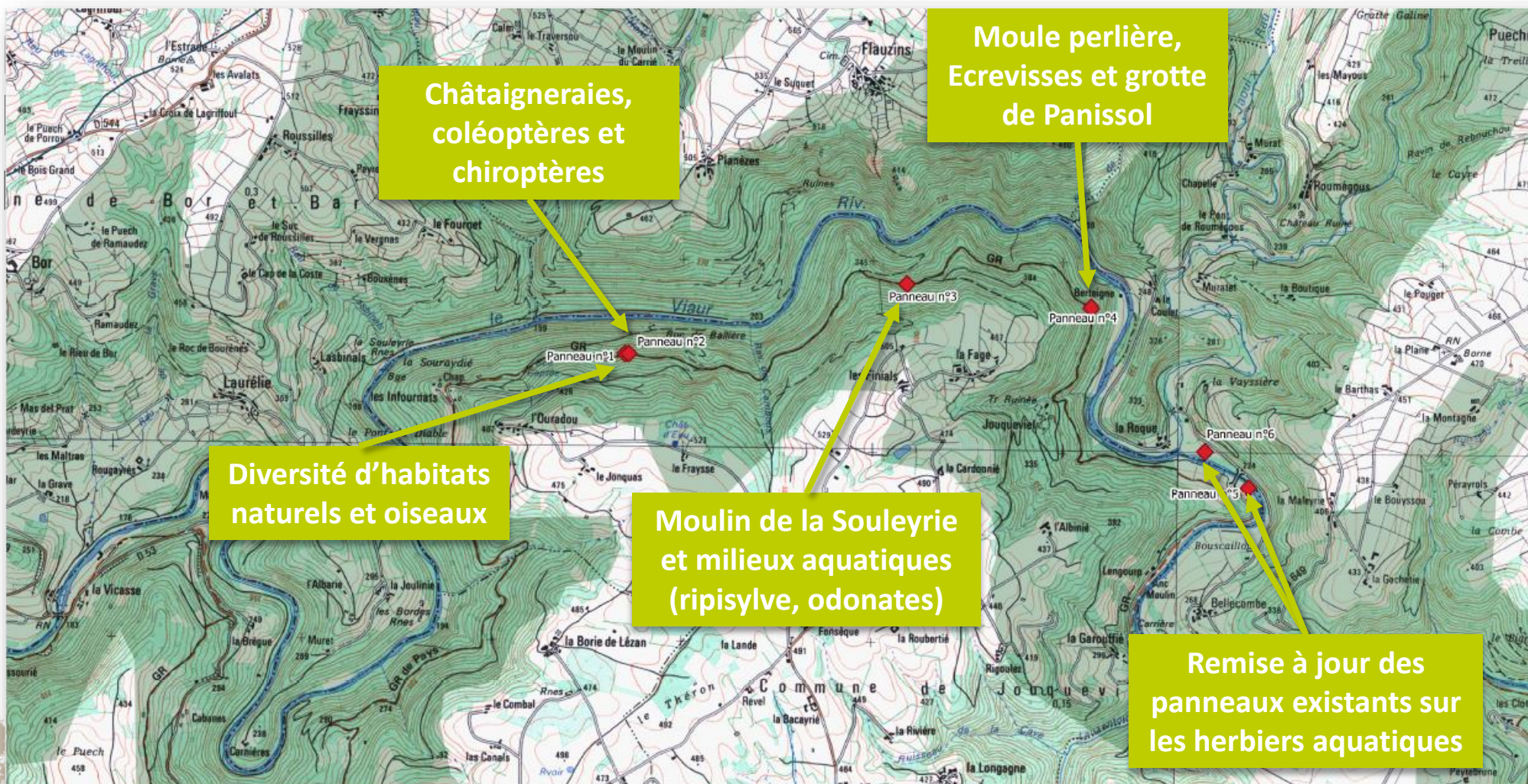
# Communication – Information - Sensibilisation

- Projet de panneaux pédagogiques sur le GRP des Gorges du Viaur
  - Echanges réguliers entre l'Epave Viaur, l'association Viaur Vivant et Rural Concept
  - Définition des emplacements et thématiques des panneaux





# Communication – Information - Sensibilisation





# Communication – Information - Sensibilisation

- Panneaux

## Vallée du Viaur *Les habitats naturels*

**La vallée du Viaur est au point de rencontre des influences atlantiques, montagnardes et méditerranéennes, ce véritable « carrefour bioclimatique » en fait sa richesse en matière de biodiversité. En outre, l'orientation est-ouest de l'écoulement de la rivière sur plus de 160 km, accentue les pénétrations atlantiques et permet aussi d'avoir deux versants bien individualisés et contrastés: une *soulane* orientée plein sud et une *ombrière*, tournée vers le Nord, où les rayons du soleil pénètrent peu. Cette remarquable diversité, associée au caractère préservé de la vallée, a justifié l'inscription du site "Vallée du Viaur" au sein du réseau Natura 2000. En effet, parmi les habitats naturels – boisements, landes, prairies, entre autres -, plusieurs sont dits "d'intérêt communautaire", c'est-à-dire que leur conservation constitue un enjeu important à l'échelle du territoire européen. Il en est de même pour certaines espèces animales, particulièrement rares et en déclin, présentes au sein de la vallée.**

**Les boisements**  
On trouve essentiellement des chênaies à sous-bois herbacé. Du fait de l'utilisation agricole des plateaux, elles se limitent aux versants encaissés du Viaur ou des ruisseaux affluents. Le chêne pédonculé est largement dominant, même si le chêne pubescent est bien représenté sur les versants exposés Sud. Beaucoup de résineux ont également été plantés dans les années 1970-1980 avec plus ou moins de succès.

**Les landes**  
Leur aspect est celui d'une formation arbustive relativement basse. Ce sont, le plus fréquemment, des landes sèches qui poussent sur des sols maigres et acides où la roche (schiste, gneiss) affleure très souvent. Dès que le sol est plus profond, elles laissent la place aux taillis ou aux bois. Ces landes résultent aussi souvent de l'abandon de cultures, notamment des vignes en terrasses pour la basse vallée ou d'espaces pastoraux pour les parties sommitales des croupes. Au niveau des gorges de Flauzins, l'influence méditerranéenne se traduit par la présence d'espèces comme la filaire, l'œillet de Montpellier, le ciste à feuilles de sauge ou l'origan.

Chêne pubescent (Quercus pubescens)

Paysage de lande

Faucon pèlerin (Falco peregrinus)

Prairie de fauche

Filaire (Phyllirea latifolia)

Grand-duc d'Europe (Bubo bubo)

Végétation chasmophytiques





# Communication – Information - Sensibilisation

- Panneaux

## Vallée du Viaur Milieux aquatiques

Au bord du Viaur et des ruisseaux affluents, on trouve une bande boisée étroite, constituant la ripisylve ou végétation boisée du bord des eaux. Il s'agit de forêts "à bois tendre", parfois inondées en période hivernale. La végétation y est souvent luxuriante: la floraison, en période estivale, est abondante et vivement colorée. La ripisylve joue un rôle majeur dans le fonctionnement écologique des milieux aquatiques, notamment en matière de protection de la qualité de l'eau et comme milieu de vie pour de nombreuses espèces. Elle assure également la tenue des berges face à l'érosion et apporte de l'ombrage au cours d'eau, limitant son réchauffement. On y trouve des arbres tels que le peuplier noir, le frêne, l'aulne glutineux (ou vergne), ou encore plusieurs espèces de saules, accompagnés d'espèces herbacées comme le carex pendant, la lysimaque, la salicaire, le houblon, ou encore la plus grande fougère d'Europe, l'osmonde royale. On peut aussi parfois y observer des espèces invasives arrivées au cours du XX<sup>e</sup> siècle comme la balsamine de l'Himalaya ou la renouée du Japon.

**Les herbiers aquatiques**  
Le Viaur abrite aussi des herbiers aquatiques très utiles pour la reproduction des poissons. Ils sont essentiellement constitués de plantes à fleurs, comme la renouée aquatique aux fleurs blanches estivales et plusieurs espèces de potamogetons aux fleurs verdâtres. Ces herbiers sont également un élément important de l'écosystème aquatique, en servant notamment d'abris aux poissons comme la truite fario ou le rare toxostome, appelé localement « Sofie ».

Ces milieux sont également propices aux odonates (demoiselles et libellules), dont certaines espèces présentes sur le Viaur sont rares en Europe et protégées par la Directive Habitats, Faune, Flore: le gomphes de Grasilin, la cordulie splendide ou encore la cordulie à corps fin.

**La cordulie splendide**  
La Cordulie splendide, est une espèce endémique du Sud-Ouest de la France et du nord de la péninsule ibérique. Grande libellule au vol vif, puissant et infatigable, d'environ 70 mm d'envergure, elle est reconnaissable aux reflets verts métalliques sur le thorax, au croissant jaune à la base des ailes ainsi qu'à la marque sur le 7<sup>e</sup> segment.

Elle affectionne les cours d'eau calmes et profonds, ombragés, aux eaux relativement chaudes et présentant des berges densément boisées. Un réseau racinaire dense au contact de l'eau, des arbres penchés proches de la surface et des vasques profondes lui sont particulièrement favorables.

**Les moulins: "Lo moin de la Solarià"**  
De la source au confluent, une cinquantaine de moulins fonctionnaient sur le Viaur, soit environ un tous les trois kilomètres. Cette densité répondait aux besoins locaux des paysans qui se rendaient au moulin pour fabriquer avant tout de la farine et de l'huile. Ils pouvaient également y apporter des troncs d'arbres pour les scier et les transformer en planches ou en poutres.

Très ancien, comme la plupart des moulins du Viaur, le moulin de la Souleyrie est mentionné pour la première fois dans des archives judiciaires comme lieu de capture, en 1467, de Jean Tranier, un partisan de l'antipape Benoît XIII lors du Grand Schisme d'Occident. Situé sur la rive droite du Viaur (Bor et Bar), il fournissait en farine (blé, avoine, seigle), grâce à ses deux meules, les habitants de Planèzes et Flauzins, hameaux de l'Aveyron mais aussi ceux des Infourmats dans le Tarn qui, eux, devaient passer par le pont du Diable (écroulé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) ou bien emprunter le bac tenu par le meunier.

Chaussée et canal de dérivation sont encore solidement en place alors que du moulin et des bâtiments d'habitation, il ne reste que quelques pans de murs évoquant pourtant l'aisance des meuniers et de la meunerie, cette activité fondamentale de l'économie préindustrielle.

**Osmonde royale (Osmunda regalis)**

**Le Viaur**

**Renouée en pinceau (Ranunculus penicillatus)**

**Cordulie splendide (Macromia splendens)**

**Chaussée du moulin de la Souleyrie**

Réalisé par **EPAGE du Bassin Viaur**

Avec le soutien financier de **LE DÉPARTEMENT DE LA RÉGION OCCITANIE**

Avec la participation de **MAUS**, **SAUVER LA VIE**, **rural concept**, **NATURA 2000**





# Communication – Information - Sensibilisation

- Panneaux

## Vallée du Viaur Châtaignier et vieux arbres

**Le châtaignier, "l'arbre à pain", a joué en vallée du Viaur un rôle primordial pour les sociétés rurales, en constituant une des bases de l'alimentation du Ségala. Sa culture, sous forme de vergers greffés, d'une grande importance vivrière et commerciale, a été pratiquée intensivement jusqu'aux années 1950-1960. L'existence d'un patrimoine culturel castanéicole très abondant témoigne de la place occupée par le châtaignier: *secadous* et *clais* pour faire sécher les châtaignes, fourches, râtes et paniers en châtaigniers, les *gadufas* pinces pour extraire les châtaignes des bogues, etc.**

**Les produits du châtaignier**  
L'ensemble des produits de la culture du châtaignier était valorisé, depuis le fruit, la châtaigne ou « castagne », qui servait de nourriture pour les hommes et les animaux, à la feuille qui servait de litière ou de fourrage en passant par le bois d'émondage, employé pour la fabrication des cercles de barrique ou des échals de vigne et les jeunes pousses servaient à la fabrication de l'armature des paniers. Le bois servait de charpente et de voliges pour les toitures. Même l'écorce était utilisée pour la production de tannin. Les vieux troncs creux pouvaient faire office de ruches (les « bucs »).

**Les vieux arbres, insectes, chauve-souris**  
Les vieux arbres renferment des insectes saproxyliques (se nourrissant du bois) devenus assez rares comme le grand capricorne ou le lucane cerf-volant qui passent l'essentiel de leur vie sous forme de larves dans les vieux arbres. Les insectes adultes, eux, n'apparaissent que durant quelques semaines à l'air libre en été. Ce sont aussi des gîtes favorables pour de nombreuses chauves-souris. Plusieurs d'entre elles sont menacées comme la barbastelle d'Europe, le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le murin à oreilles échancrées ou le murin de Bechstein. Beaucoup de ces chiroptères assez mal connus dans la vallée, sont pourtant très utiles car ils chassent de nombreux insectes. Ils passent souvent l'hiver dans des arbres creux mais aussi dans des cavités naturelles ou d'anciennes mines.

**L'évolution des paysages de la vallée du Viaur**  
Les Ségalas, région géographique du sud-ouest du Massif central, sont traversés par plusieurs cours d'eau comme l'Aveyron ou le Viaur, qui ont creusé un cours en gorges encaissées en constituant un relief inversé. Vers 1870, quand la population de la vallée du Viaur était à son maximum, l'ensemble de l'espace disponible était utilisé. Les villages étaient situés sur des replats à mi-pente: les Infourmats, Bar, Mirandol le Vieux, Jourqueviel... La majorité des activités agricoles se faisait sur les versants ou en fonds de vallée. Les hauteurs, plus froides, étaient essentiellement destinées à la pâture des troupeaux d'oivins ou de bovins. Les versants sud étaient consacrés à la culture de la vigne, des céréales et des vergers, alors que les versants nord étaient prioritairement plantés en châtaigneraies ou réservés au bois de chauffage. Les fonds de vallées formaient des prairies de fauche. Aujourd'hui, l'organisation de l'espace s'est inversée. Les pentes des versants, non mécanisées sont abandonnées, les villages sont montés sur le plateau (Louradou, Bor, Mirandol-Bourgnouac, Le Tal...) et des plantations de résineux ont remplacé les châtaigneraies. Les plateaux sont intensément cultivés (céréales, cultures fourragères...) grâce aux apports de chaux, d'engrais et à la facilité de la mécanisation.

**Châtaignier (Castanea sativa)**

**Châtaigne**

**Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)**

**Châtaigneraie**

**Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)**

**Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)**

**1880**  
Cheval du roi (623 m)  
VERSANT SUD  
VERSANT NORD  
Flaouzis  
Moulin de la Souleyrie (198 m)  
Le Viaur  
Les Infourmats

**2020**  
Cheval du roi (623 m)  
VERSANT SUD  
VERSANT NORD  
Flaouzis  
Villages "tribes"  
Louradou (487 m)  
Le Viaur

réalisé par **EPAGE du Bassin Viaur**

Avec le soutien financier de **PREFET DE LA REGION OCCITANIE**

Avec la participation de **Agences de l'eau, Natura 2000, Rural Concept, etc.**









# Communication – Information - Sensibilisation

- Panneaux

## Vallée du Viaur Les herbiers aquatiques

**Les herbiers aquatiques sont des formations végétales composées de plantes à fleurs et non d'algues. En fonction des saisons, ils peuvent être complètement immergés, ou bien hors d'eau. Ces herbiers aquatiques sont présents localement sur les grandes rivières de Midi-Pyrénées, où ils forment parfois de grandes étendues. Enracinés dans le lit de la rivière, ils disparaissent presque totalement en hiver, et se développent au cours de l'été. La floraison, en général autour du mois de juillet, est particulièrement remarquable. Tout au long du cours du Viaur, on rencontre principalement des herbiers composés de la renouée en pinceau, comme ici au pont de la Roque, de la renouée aquatique, ainsi que du potamogeton.**

**Pourquoi préserver les herbiers ?**  
Les herbiers aquatiques constituent un maillon essentiel de l'écosystème aquatique du Viaur. Ils filtrent l'eau et emmagasinent les polluants, en particulier les nitrates et le phosphore responsables du phénomène d'eutrophisation. Par le phénomène de photosynthèse, ils enrichissent le milieu aquatique en oxygène et offrent des zones d'abris, de camouflage, de nourrissage et de reproduction pour la faune aquatique (poissons, batraciens, insectes...). Ces herbiers ne sont ni « sales », ni dangereux ; bien au contraire, ils contribuent à la bonne santé de la rivière et donc, indirectement, au maintien des usages comme la baignade par exemple. Pour toutes ces raisons, ils constituent des habitats naturels protégés par la Directive européenne « Habitat Faune Flore », qui intègre le Viaur et sa vallée au réseau Natura 2000.

**Les poissons**  
On recense, sur le Viaur et ses affluents, près d'une vingtaine d'espèces de poissons. La truite fario est la plus emblématique, mais d'autres espèces plus discrètes présentent également un enjeu de conservation important. C'est le cas du Toxostome, localement appelée sofie, petit poisson blanc des rivières aux eaux courantes et bien oxygénées. D'une taille moyenne d'une vingtaine de centimètres, il vit généralement en bancs au fond de l'eau. Sur les affluents du Viaur, de gabarit plus modeste, on rencontre aussi la Lamproie de Planer. Assimilée aux poissons, il s'agit d'une espèce au corps à la forme proche de celle de l'anguille, d'une dizaine de centimètres, sans écaille. Elle n'a pas de mâchoire, mais une bouche circulaire qui forme une ventouse. Seules les larves, qui vivent enfouies dans le substrat, se nourrissent en filtrant les débris organiques.

**Natura 2000**  
Le réseau Natura 2000 comprend de nombreux sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des habitats et des espèces qu'ils abritent. Ce dispositif vise à préserver ces milieux naturels et les espèces qui en dépendent, tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Pour permettre la mise en place d'une gestion durable des espaces naturels au sein du réseau, la France a opté pour une politique volontaire et contractuelle. L'adhésion des acteurs et partenaires locaux est donc un gage de réussite à long terme du réseau. Le réseau Natura 2000 ne correspond pas à une « mise sous cloche » des territoires, lesquels doivent bien souvent leur diversité actuelle aux activités humaines passées ou présentes. Il doit plutôt être considéré comme un outil permettant une gestion optimale des milieux naturels d'exception.

Herbier de renouées

Cordule splendide (Macromia splendens)

Lamproie de Planer (Lampetra planeri)

Truite fario (Salmo trutta fario)

Banc de Toxostomes (Parachondrostoma toxostoma)

Limites du site Natura 2000

Réalisé par EPAGE du Bassin Viaur

Avec le soutien financier de PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND TOULOUSE, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-PYRÉNÉE, DÉPARTEMENT DE LA GERS, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SEVRE, DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, DÉPARTEMENT DE LA SAARTE, DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, DÉPARTEMENT DE LA SAARTE, DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, DÉPARTEMENT DE LA SAARTE.

Avec la participation de Agence de l'eau de la Vallée, rural concept, Natura 2000.





# Communication – Information - Sensibilisation

- Les balades du Mercredi :
  - prévue le 26 Aout : Bor et Bar
  - annulée

Environ 30 participants

## Centre Presse

Mardi 4 août 2020 - n° 216 - 1€

Le journal de l'Aveyron

centrepresseaveyron.fr

Cabanès : quand Villelongue abritait la Résistance P.3

## Cinq mercredis pour découvrir les richesses de l'Aveyron P.2

## Rando. Découvrir les sites Natura 2000 avec les « Balades du mercredi »

**Rural Concept propose aux amateurs de nature et de randonnée de partir en balade chaque mercredi, en août et en septembre. Premier rendez-vous dès demain sur la causse Comtal.**

L'été et les vacances ne sont pas faits que pour le farniente. C'est aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir la diversité des paysages aveyronnais. À partir du mois d'août et jusqu'au mois de septembre, le bureau d'études, qui anime les sites Natura 2000 de l'Aveyron et du Tarn, lance « les Balades du mercredi ». Au cours des cinq balades, un guide fera découvrir, à ses randonneurs du jour, les richesses de la faune et de la flore de chacun des sites.



**Le 5 août, sur le Causse**  
La première des Balades du mercredi se déroulera le 5 août, de 18 h 30 à 20 h 30. Les randonneurs partiront à la découverte du Causse Comtal. À proximité de Rodez, ce site Natura 2000 préserve des plantes qui ont su s'adapter à ce milieu caussenard aride.

**Le 12 août, dans le Ségala**  
Le 12 août, la balade du mercredi mettra à l'honneur les étangs du Ségala. De 18 h 30 à 20 h 30, la randonnée commentée ira à la rencontre de ces étangs dont l'utilisation remonte à plusieurs siècles. Mais aussi à la découverte de la flore qui leur est propre, comme la rare châtaigne d'eau ou l'utriculaire, une plante aquatique carnivore.

**Le 26 août, dans la vallée du Viaur**  
Pour la dernière semaine d'août, la balade du mercredi arpentera les bords du Viaur, sur les communes de Bor-et-Bar, Montirat et

**Le 19 août, sur le causse de la Rouquette**  
La troisième des balades prendra la direction de la Lande de la Borie, sur la commune de la Rouquette (à 10 kilomètres de Villefranche-de-Rouergue), de 18 h 30 à 20 h 30. Ce site est réputé, même hors des frontières du département, pour ses orchidées et ses nombreuses variétés d'insectes.

Saint-André-de-Najac, de 18 h 30 à 20 h 30. La rivière possède une riche biodiversité. Elle abrite notamment de nombreuses libellules protégées, des poissons rares, la moule perlière, ainsi que l'écrevisse à pattes blanches.

**Le 5 septembre, dans la haute vallée de l'Aveyron**  
La dernière randonnée reviendra sur les traces de la première : sur le causse comtal, ou plutôt à ses abords. À partir des vieux arbres du site, les randonneurs partiront à la découverte des insectes saproxylophages (qui se nourrissent de bois mort), et de l'utilisation

Au vu de la situation sanitaire, les places sont limitées, alors n'oubliez pas de réserver !  
ancestrale de ces boisements. La balade est organisée de 18 h 30 à 20 h 30.

Le nombre de places est limité en raison de la situation sanitaire. Il est donc obligatoire de réserver, au plus tard la veille au soir. La réservation se fait par téléphone au 05 65 73 76 75, ou par mail à l'adresse [emmanuel.gilhodes@adasea.net](mailto:emmanuel.gilhodes@adasea.net). Le point de rendez-vous de la balade sera donné lors de la réservation.



# Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- Bilan détaillé de l'animation 2020-2021
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - Modification du périmètre
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Communication/sensibilisation
- **Proposition d'animation 2021**
- Questions diverses



# Proposition d'animation 2021

- Actions contractuelles
  - Contrats N2000 :
    - Mise en place d'un contrat forestier
  - MAEC :
    - Suivi des contrats
    - Reconduction des contrats (échanges avec les services de l'état)
- Animation actions non contractuelles
  - Extension du périmètre du site
    - Echanges avec les communes
  - Concertation biodiversité et hydroélectricité





# Proposition d'animation 2021

- Amélioration des connaissances et suivi scientifique
  - Prospections Odonates :
    - Recrutement de deux stagiaires
    - Niveau L3 « Analyse et Technique d'Inventaire de la Biodiversité » - Université Lyon 1
    - Niveau M1 « Biodiversité Ecologie Evolution » - Université Paul Sabatier Toulouse
- Objectifs
  - Troisième année d'inventaire/prospections sur le Viaur
  - Mise en place du suivi sur le long terme sur les secteurs où la présence des EIC est avérée (2019)
  - Inventaire et recherche et des EIC sur des secteurs déficitaires en connaissance (Viaur amont Thuriès, Lézert)
  - Acquisition de connaissances sur le cortège odonatologique
- Modalités
  - Co-encadrement SMBVV et Rural Concept
  - Partenariat CEN et OPIE



# Proposition d'animation 2021

- Rédaction d'article, publication d'information
  - MAJ Site internet, Articles
  - Lettre d'information n° 5
  
- Actions de sensibilisation
  - Sortie avec une école ?
  - Deux balades nature tous publics ? Partenariats associations de randonneurs?
  - Autres avis





# Proposition d'animation 2021

- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Veille + communication
- Participation à la vie du réseau Natura 2000
  - Journée régionale Natura 2000 ?
  - Journée départementale ?
  - Association Natura 2000 en Occitanie
- Gestion administrative
- Elaboration programme n+1



# Ordre du jour

- Rappels sur le site Natura 2000 et ses objectifs
- Bilan détaillé de l'animation 2020-2021
  - Contrats Natura 2000
  - Inventaires Odonates
  - Modification du périmètre
  - Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences
  - Communication/sensibilisation
- Proposition d'animation 2021
- Questions diverses





Contact :

Rural Concept  
Emmanuel Gilhodes

☎ : 05 65 73 76 75



emmanuel.gilhodes@adasea.net

*Merci de votre attention*

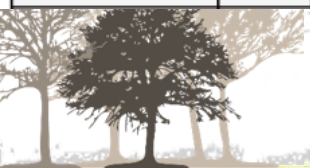




Type d'action	Code	Intitulé	Priorité initiale	Evaluation de la mise en œuvre	Perspectives	Nouvelle priorité
Gestion des habitats et des espèces	A1	Maintien des prairies naturelles de fauche	1	Bonne - 191, 39 ha engagés en MAEC	Poursuivre le suivi de ces engagements	2
	A2	Réouverture et entretien de milieux en voie de fermeture	2	Bonne - 279,44 ha engagés en MAEC	Poursuivre le suivi de ces engagements Les MAEC concernent très majoritairement de l'entretien, exploiter le travail de recensement réalisé pour de potentiels contrats ni-ni de réouverture de milieux	2
	A3	Restaurer et/ou maintenir les éléments fixes du paysage (haies et alignements d'arbres)	2	Limitée - 2 mesures MAEC ouvertes mais qui n'ont pas été contractualisées	Le matériel adapté à un "bon" entretien des haies semble le facteur limitant. Un travail de concertation en lien avec les CUMA voire l'organisation d'une journée technique avec démonstration pourraient être des moyens d'action.	2
	A4	Maintien des arbres sénescents/morts et à cavités	2	Bonne - 2 contrats forestiers (pour les arbres en contexte forestier) et un effort de sensibilisation (pour les arbres en contexte isolé ou de haies)	Poursuivre la dynamique récente autour des contrats forestiers pour essayer de créer un maillage d'arbres "protégés" à l'échelle du site. Actuellement pas d'outil contractuel adapté pour les arbres en situation d'anciens vergers pâturés.	1
	A5	Création d'un couvert herbacé	2	Non mise en œuvre	Cette action est pertinente à l'échelle du bassin versant mais moins à l'intérieur du périmètre Natura 2000	3
	A6	Adapter les pratiques agricoles pour lutter contre l'érosion	2	Non mise en œuvre	Des actions en ce sens sont menées à l'échelle du bassin versant par le SMBVV	3
	A7	Plantation de haies rivulaires	2	Limitée - Seul un travail de recensement et de communication a été réalisé	Des actions en ce sens sont menées à l'échelle du bassin versant par le SMBVV	3
	A8	Limiter l'accès du bétail aux berges (volet investissement)	1	Non mise en œuvre	Des actions en ce sens sont menées à l'échelle du bassin versant par le SMBVV	3
	A9	Préservation de la Loutre d'Europe	2	Non mise en œuvre	Mettre en œuvre les mesures prévues par la fiche action du Docob	1
	A10	Préservation de l'Écrevisse à pattes blanches	1	Limitée - Seul un travail d'amélioration de la connaissance de la répartition de l'espèce a été mené	La lutte contre les espèces d'écrevisses invasives semble utopique. En revanche, une action de sensibilisation auprès des pêcheurs et gestionnaires de cours d'eau est à réaliser.	1
	A11	Préservation de la Moule perlière	1	Limitée - Seuls des suivis de populations ont été réalisés	Il faut cependant noter que les autres mesures prévues au Docob (restauration de la continuité, prise en compte de l'espèce dans les travaux d'entretien du cours d'eau, travail sur les sources de pollutions diffuses sur le bassin versant du Jaoul, restauration de connexions entre ripisylves et limitation du piétinement des berges et du lit) sont mises en œuvre à l'échelle du bassin versant par le SMBVV. Les suivis de population doivent être poursuivis.	1
	A12	Préserver les zones humides	3	Limitée - 3 mesures MAEC ouvertes mais qui n'ont pas été contractualisées	Il semble tout de même pertinent de proposer à nouveau ces mesures à l'avenir	3



Maintien et adaptation des activités humaines	B1	Adapter la production d'hydroélectricité avec les usages de la rivière et de la biodiversité	1	Non mise en œuvre	Etudier la faisabilité d'une convention avec EDF et les modalités envisageables (prendre contact avec d'autres sites où cette démarche aurait pu être entreprise) ; Etablir un contact avec EDF sur ce sujet ; Un stage et/ou un partenariat avec un laboratoire de recherche pourrait être envisagé pour étudier les impacts de l'exploitation du barrage de Thuriès sur les espèces et les habitats d'IC du Viar	1
	B2	Concilier gestion/entretien des cours d'eau avec la préservation des espèces et des habitats	2	Bonne - le SMBVV a été directement associé en tant que partenaire de premier ordre à l'animation du site Natura 2000	Poursuivre le partenariat	2
	B3	Améliorer la franchissabilité des obstacles (seuils, barrage, digue...) pour les espèces migratrices	1	Non mise en œuvre	Des actions en ce sens sont menées à l'échelle du bassin versant par le SMBVV	3
Etudes et suivis scientifiques	C1	Contribuer à une meilleure connaissance des espèces d'intérêt communautaire	1	Bonne - Des actions d'amélioration des connaissances ont été menées sur toutes les espèces visées	Ces inventaires doivent désormais être complétés par l'organisation de suivis. Cependant, les 5 années de suivi consécutives suite à l'inventaire préconisées semblent difficilement réalisables. Des suivis échelonnés à plus long terme paraissent plus pertinent.	1
	C2	Connaissance et suivi des espèces invasives (faune et flore)	2	Limitée - Un recensement partiel de stations de plantes invasives a été réalisé	Depuis l'élaboration du Docob, le CBNPMP a structuré des outils de recensement, d'identification et de communication sur lesquels il est possible de s'appuyer concernant les plantes invasives. La situation concernant ces espèces sur le Viar reste encore relativement maîtrisée, un travail de sensibilisation paraît donc effectivement pertinent. Concernant les écrevisses invasives, la réalisation d'un inventaire semble peu pertinente dans le sens où ce sont surtout les points d'absence de ces espèces qu'il est intéressant de connaître à l'heure actuelle hors avérer l'absence d'une espèce à travers un inventaire est toujours délicat.	2
	C3	Inventaire et prospection complémentaire à l'extérieur du périmètre en vue d'une extension	2	Bonne - La démarche d'extension du périmètre est bien avancée	Il restera a priori à suivre le dépôt administratif de la demande et les suites qui y seront données. Une mise à jour du Docob sera à prévoir une fois le nouveau périmètre approuvé.	2



Communication et sensibilisation à l'environnement	D1	Responsabiliser les acteurs locaux à la gestion et la valorisation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire	2	Limitée - Des actions de sensibilisation ont été menées mais de nombreux points ciblés dans la fiche action n'ont pas été réalisés	Une journée à destination du public agricole (rejoignant l'action A3) est à organiser. Une journée à destination des propriétaires forestiers, en partenariat avec le CRPF voire l'ONF, est également à prévoir. Le besoin concernant une action à destination des acteurs des loisirs de pleine nature est à étudier. En revanche, les gestionnaires des milieux aquatiques semblent aujourd'hui bien informés et sensibilisés aux enjeux Natura 2000, du fait notamment du travail de partenariat avec le SMBVV. Enfin, même si elles ne sont pas spécifiquement mises en avant dans cette fiche action du Docob (elles le sont dans la fiche E1), des actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public sont à poursuivre.	1
	D2	Création d'outils de communication pour le grand public	3	Bonne - Exposition itinérante, Livrets "espèces emblématiques", Poster, Plaquettes thématiques, Site internet, Lettre d'information	Orienter désormais les efforts vers les moyens de diffusion de ces outils ; Poursuivre la lettre d'information et l'alimentation du site internet	3
	D3	Création de panneaux d'interprétation sur les chemins de randonnée	3	Limitée - Projet amorcé	Sur la base du premier échange avec les collectivités, définir l'implantation des panneaux et leur contenu puis réaliser et poser les panneaux	3
Animation DOCOB	E1	Animation du site Natura 2000	1	Bonne	Poursuivre l'ensemble des missions d'animation	1

